



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2020/196**

L'an deux mille vingt et le dix-sept Décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Cécile GRAU, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Fatiha ZERAOULA

Date de convocation : 10 Décembre 2020

**Objet : Enquête publique : Déclassement d'une partie de domaine public lieu-dit « Las Ribos et Camp Grand » et aliénation d'un chemin rural lieu-dit «Bartalé »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité :

1. de déclasser une portion de voie communale lieu-dit « Las Ribos et Camp Grand » en vue de sa vente. Cette partie à déclasser a déjà fait l'objet d'un document d'arpentage qui pourrait servir pour la réalisation de la vente à l'issue de l'enquête publique (cft plan ci-joint).
2. d'aliéner le chemin rural situé lieu-dit « Bartalé » traversant les propriétés de Mme et M. Jean-Louis GASPARD TRINDADE et de Mme Rose-Marie CAZENAVE et M. Jean CAZENAVE, chemin qui n'est plus utilisé en tant que tel depuis de nombreuses années.

Ce projet d'aliénation a déjà fait l'objet d'un document d'arpentage qui pourrait servir pour la réalisation de la vente à l'issue de l'enquête publique (cf plan ci-joint).

Cette vente ne pourra être réalisée que lorsque le résultat de l'enquête publique sera connu et que le conseil municipal aura délibéré sur la désaffectation à l'usage du public de ce chemin.

Monsieur le Maire précise que ces terrains sont issus du domaine public communal et qu'il convient préalablement à la vente de :

1. procéder au déclassement de la partie de domaine public située lieu-dit « Las Ribos et Camp Grand » pour l'intégrer, à la suite de l'enquête publique, dans le domaine privé communal,
2. Monsieur le Maire précise que la portion de chemin rural en projet d'aliénation devra être désaffectée avant de pouvoir procéder à sa vente.
3. et saisir le service des domaines pour procéder à leur évaluation.

Puis il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Où l'exposé de son Président,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

**DÉCIDE** l'ouverture d'une Enquête Publique conformément aux dispositions du code de la voirie routière dont article R 141- à 141-6, des Communautés de Communes dont article L122-19 et du Code Rural dont article L161-10 qui se déroulera du lundi 25 janvier 2021 au lundi 08 février 2021 inclus aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de LAVELANET,

**ACCEPTE** Monsieur Alain RAMEIL, Directeur de l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à LAVELANET, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

**Pour le Maire :**  
**DUROUDIER Jérôme**  
**Premier Adjoint**

Le Maire,  
Marc SANCHEZ,

